



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Consultations de la Directrice générale avec les États membres

23 novembre 2012

Inclusion sociale, transformations sociales, innovation sociale



Quel rôle pour l'UNESCO en 2014-2021 ?

Engagements et agendas internationaux

La construction de sociétés inclusives est depuis longtemps déjà un engagement de la communauté internationale et une composante majeure de la quête d'un nouvel humanisme. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, résultats clés du Sommet mondial pour le développement social de 1995, comportaient un engagement spécifique à faire progresser l'intégration sociale en favorisant des sociétés inclusives. Une société inclusive se définit comme une société pour tous, dans laquelle tout individu a un rôle actif à jouer. Une telle société repose sur les valeurs fondamentales que sont l'équité, l'égalité, la justice sociale, les droits humains et les libertés, ainsi que sur les principes de tolérance et de reconnaissance de la diversité. Une société inclusive doit également disposer de mécanismes appropriés permettant à tous ses citoyens de participer aux processus de décision qui ont une incidence sur leur vie et, à terme, de déterminer leur avenir commun¹. Lors du Sommet, il a été affirmé que l'inclusion et l'intégration sociales faisaient partie des objectifs clés du développement social.

Les débats internationaux actuels, comme ceux qui se tiennent dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et le processus en cours pour la formulation de l'agenda international de développement post-2015, mettent encore plus fortement l'accent sur l'exigence d'inclusion et d'équité. Le récent rapport remis au Secrétaire général des Nations Unies sur les principaux succès et défis de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) appelle à faire (a) du développement social inclusif et (b) du développement économique inclusif deux des quatre dimensions essentielles de l'agenda international post-2015². Cette

orientation s'exprime également dans le rapport 2012 du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la viabilité mondiale³.

Malgré les engagements pris de longue date, les progrès dans la mise en œuvre des objectifs adoptés à l'échelle internationale n'ont pas répondu aux attentes des populations. Dans le même temps, le monde connaît des transformations sociales rapides sous l'effet combiné de la mondialisation, des crises économiques et financières et d'autres problèmes sociaux, qui se traduisent, notamment, par l'augmentation des inégalités - en particulier des inégalités entre les hommes et les femmes -, de l'extrême pauvreté, de l'exclusion et du déni des droits humains élémentaires. Des événements récents tels que le Printemps arabe, le mouvement social des « indignés » et les émeutes de Londres sont des exemples de cette tendance. Ils démontrent également l'urgence d'agir de manière novatrice. Il faut rechercher de nouvelles solutions pour provoquer des transformations sociales propres à promouvoir les valeurs universelles de paix, de dignité humaine et de non-violence et à remédier aux déséquilibres et à l'absence d'obligation de rendre des comptes procédant des relations de pouvoir inégales et de l'ignorance qui prévalent au sein des sociétés. L'instauration de mécanismes participatifs, donnant lieu à la formulation et l'opérationnalisation de politiques socialement inclusives, permettrait l'émergence de solutions socialement novatrices par le biais de la coopération internationale. Cette approche impose une analyse holistique des défis auxquels nous sommes confrontés, s'appuyant sur les savoirs et le vécu des groupes de population qui restaient exclus, en particulier des femmes et des jeunes filles. Ouvrir le champ à ces acteurs oubliés permet de faire émerger des réponses efficaces, durables, justes et novatrices.

DÉFIS POUR L'AVENIR

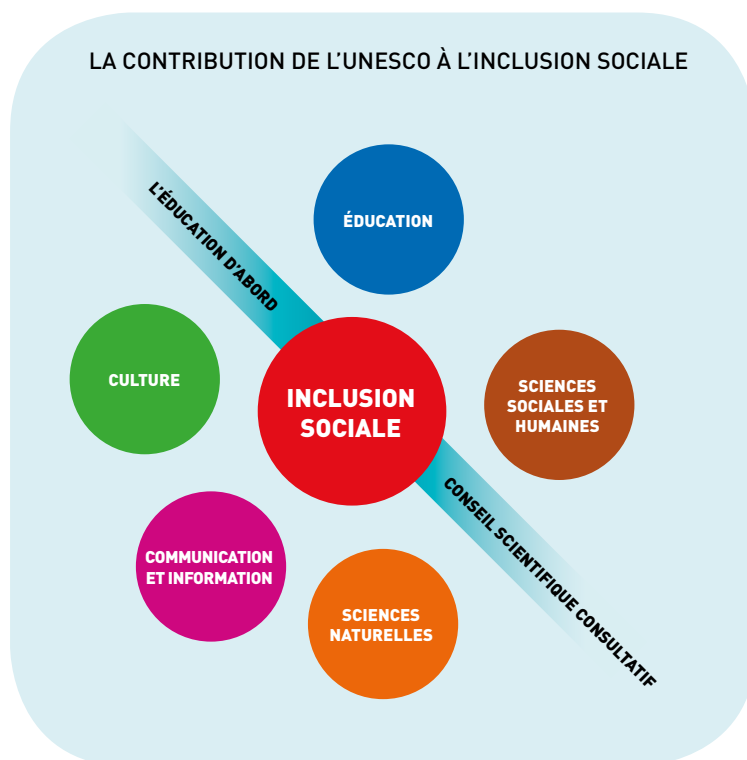
L'engagement de l'UNESCO en faveur de la construction de sociétés inclusives irrigue toutes ses activités. Promouvoir le bien-être de la population mondiale et atteindre, tout particulièrement, ses composantes les plus défavorisées, sont au cœur des programmes de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information.

L'un des objectifs principaux consistera donc à promouvoir la cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional, national et local (dont la nécessité a été rappelée par le rapport du Secrétaire général des Nations Unies « *Realizing the Future We Want for All* » - « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous ») en soutenant les États membres dans la conception de politiques inclusives et équitables et de cadres réglementaires propres à promouvoir une égale jouissance des droits humains, avec une insistance particulière sur ceux qui relèvent des domaines de compétence de l'Organisation. L'opinion qui prévaut parmi les experts souligne une prise en compte inadéquate de l'inclusion sociale dans toutes ses dimensions - sociale, économique, politique et culturelle - au niveau des politiques et la nécessité d'intégrer l'objectif de l'inclusion sociale en tant que thème dominant dans tous les domaines de politiques⁴. C'est là précisément la lacune que l'action de l'UNESCO entend combler grâce à ses compétences spécifiques. Dans le même temps, l'UNESCO soutiendra les efforts engagés par les États membres pour honorer leurs engagements internationaux et mettre en œuvre les politiques et cadres réglementaires correspondants en renforçant les capacités institutionnelles et humaines, en particulier celles des groupes marginalisés.

Les actions de l'UNESCO recevront un élan important de deux initiatives récentes du Secrétaire général des Nations Unies pour lesquelles elle s'est vue confier le rôle de chef de file : l'initiative « L'éducation d'abord », qui représente une occasion historique de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous, et le Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général, qui devrait favoriser les liens entre les sciences et la viabilité mondiale en mettant l'accent sur les relations entre la recherche et les politiques.

Cette orientation est encore confortée par l'engagement de l'UNESCO à intégrer l'égalité des genres et à appliquer une approche fondée sur les droits humains. L'adoption de cette approche suppose, notamment, que tous les programmes, dans tous les domaines, contribuent à la pleine application des normes universelles des droits de l'homme par le renforcement des capacités des débiteurs d'obligations et des détenteurs de ces droits, et que les principes et les normes relatifs aux droits humains orientent la programmation dans toutes ses phases (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation).

Parmi toutes les orientations proposées, on accordera une attention particulière à la promotion de l'**égalité des genres** et au traitement des problèmes auxquels est confrontée l'**Afrique**. Cette démarche s'appuiera sur les actions en cours et sur les enseignements tirés.



A. SOUTENIR LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE EN TERMES DE POLITIQUES EN VUE DE TRANSFORMATIONS SOCIALES INCLUSIVES

Les mécanismes du Programme pour la Gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO et de son Conseil intergouvernemental (CIG du MOST) sont de remarquables moteurs pour faire progresser une initiative holistique de renforcement des capacités en matière d'inclusion sociale. Le MOST s'efforce d'établir des passerelles efficaces entre les savoirs des sciences sociales, les politiques publiques et la mise en œuvre qui s'ensuit en démultipliant les bénéfices de la dimension universelle du savoir indissociablement liée aux valeurs éthiques des Nations Unies. En jouant son rôle de **laboratoire d'idées** et de **catalyseur de la coopération intellectuelle et du partage des savoirs à l'échelle internationale et régionale**, le programme MOST promeut un dialogue entre la recherche et les politiques qui associe des acteurs très divers et nourrit donc la formulation de politiques, en particulier en amont. Dans le même temps, la Plate-forme MOST facilite l'émergence de formes de gouvernance associant des parties prenantes multiples, qui correspondent mieux aux besoins et aux aspirations des peuples, des cultures, des écosystèmes et des pays du monde. Depuis la 36^e session de la Conférence générale, le Conseil intergouvernemental du MOST, les Comités nationaux du MOST et les forums des ministres du développement social nourrissent le même objectif de promotion de l'inclusion sociale.

Les partenariats avec des institutions de recherche renommées telles que, pour la

Les forums régionaux des ministres du Développement social qui doivent être organisés dans le cadre du MOST, d'ici la fin 2013, seront particulièrement axés sur les moyens de favoriser des politiques socialement inclusives adaptées aux réalités de chaque région⁵. Ils veilleront à mieux comprendre et à mieux expliquer les aspects formels et informels, les approches axées sur le pouvoir et axées sur la population, ainsi que les effets exercés aujourd'hui par un monde unipolaire, bipolaire ou multipolaire, afin que des notions plus claires puissent permettre de s'approprier et d'atteindre les objectifs de justice et de paix sociales.

région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la FLACSO, le CLACSO et l'Université des Indes occidentales⁶, ainsi que les « universités d'été du MOST » organisées en Amérique latine et dans les Caraïbes (en 2012 à Montevideo, Uruguay, du 28 mai au 2 juin ; en 2013 à Lima, Pérou) représentent un apport essentiel pour produire des travaux de recherche de qualité, réunir la base d'éléments probants sur l'inclusion sociale et pour mettre en lumière les dynamiques pertinentes. La vitalité du réseau des chaires UNESCO joue un rôle clé dans le dialogue sur les politiques publiques mené dans le cadre du MOST du fait de sa capacité à mobiliser l'expertise du monde universitaire et à susciter des **idées novatrices**. Il faudra encore renforcer les capacités institutionnelles et structurelles

dans le domaine des sciences sociales, là où nos efforts pourraient s'orienter vers la création de Comités nationaux du MOST et d'institutions scientifiques nationales.

Une nouvelle initiative du programme MOST vise à **développer les capacités institutionnelles et humaines** aux niveaux régional et national **en vue d'évaluer, de comparer et de réformer les politiques et cadres réglementaires nationaux** afin de les rendre plus inclusifs et plus viables socialement. Un tel exercice d'analyse s'appuiera sur les observations des mécanismes de suivi des droits humains mis en œuvre par les Nations Unies, notamment de l'Examen périodique universel, en mettant en relief les modèles de discrimination et d'exclusion (notamment l'inégalité entre les genres), directe ou indirecte, formelle ou substantive, ainsi que les obstacles et les causes structurelles qui empêchent le développement social et l'accès universel aux services. Dans ce contexte, l'Organisation (a) s'emploiera à promouvoir des méthodologies d'évaluation du niveau d'inclusivité et de viabilité sociale des politiques et cadres réglementaires publics, (b) mènera une **analyse des politiques** coordonnée et participative qui devra se traduire par la formulation consensuelle d'examens nationaux, l'identification des bonnes pratiques et des lacunes en matière de politiques et l'élaboration d'options spécifiques aux différents pays pour la réforme des politiques, (c) fournira un soutien technique et des **conseils sur les politiques** aux



acteurs publics et non publics de ces politiques et aux groupes d'ayant-droits en vue de l'opérationnalisation des scénarios en la matière, ainsi que pour la conception de politiques et de processus de planification socialement inclusifs.

Cette initiative est actuellement en cours d'expérimentation dans trois régions et neuf pays⁷ et peut, le cas échéant, s'accompagner d'un partenariat en vue de mesurer les politiques d'intégration des migrants. Une initiative complémentaire menée en Zambie, en Côte d'Ivoire et en Indonésie est axée sur l'évaluation et le renforcement de l'inclusivité des politiques relatives aux jeunes

Soucieuse de faire avancer l'exercice du droit à l'éducation, l'UNESCO continuera d'assister les États membres dans leurs efforts pour améliorer leur système éducatif de manière à assurer un meilleur accès à une éducation et à un apprentissage de qualité tout au long de la vie, en particulier pour les jeunes filles et les femmes, s'attaquant ainsi au facteur de paralysie que constitue l'existence aujourd'hui de près de 800 millions de jeunes et d'adultes analphabètes. L'UNESCO met également à profit la dynamique créée par la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable pour promouvoir l'approche à l'échelle de « l'école tout entière » comme moyen de faire des apprenants des citoyens du monde engagés et responsables.

Des efforts ciblés continueront d'être déployés pour permettre aux groupes marginalisés de contribuer à la **formulation de politiques inclusives** en rapport avec les grandes conventions sur la culture en faveur de la créativité et des expressions culturelles.

Un instrument utile pour évaluer l'inclusion dans le domaine de la culture est la Série d'indicateurs de la culture pour le développement (CDIS) élaborée par l'UNESCO, qui met en évidence la manière dont la culture contribue au

développement au niveau national en stimulant la croissance économique et en aidant les individus et les communautés à élargir leurs choix de vie et à s'adapter au changement.

La défense du droit à la liberté d'expression est indissociablement liée à l'inclusion sociale. L'action de l'UNESCO comprend le **conseil en vue de la formulation de politiques** fourni aux États membres en vue de la conversion des organes de radiodiffusion de l'État en organismes du service public inclusifs, et la nécessité de délivrer des licences aux diffuseurs communautaires et de leur apporter un soutien. Elle inclut aussi les conseils aux organismes de médias sur l'utilisation des nouvelles technologies propres à faciliter l'inclusion, comme le téléphone cellulaire et les médias sociaux. Il convient de mentionner à cet égard la promotion des principes directeurs établis par l'UNESCO sur les contenus générés par l'utilisateur.

Les Indicateurs d'égalité des genres pour les médias offrent aux établissements de formation aux médias et au journalisme un outil pour repérer les insuffisances sur le plan des contenus et des effectifs. Les Indicateurs de développement des médias constituent un autre moyen encore de prendre en compte la question de l'inclusion sociale, en déterminant notamment dans quelle mesure les médias nationaux offrent aux personnes marginalisées l'accès aux services et moyens universels.

L'inclusion des populations autochtones dans les processus mondiaux de prise de décisions concernant le développement durable sera renforcée, notamment par une reconnaissance élargie de la nécessité d'associer les détenteurs des savoirs locaux et autochtones aux mécanismes mondiaux d'évaluation du changement climatique (tels que, par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC) et d'utilisation durable de la biodiversité (Plate-forme

La nouvelle Politique d'engagement auprès des populations autochtones élaborée par l'UNESCO permettra d'assurer l'inclusion équitable des populations autochtones dans tous les domaines d'action de l'Organisation conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007

intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques – IPBES).

L'UNESCO s'emploie aussi à **promouvoir les alliances** avec les autorités municipales. En fournissant une **assistance à la formulation de politiques** et en encourageant un riche échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques, l'Organisation vise à soutenir l'adoption de politiques municipales axées sur l'inclusion sociale.

Un exemple en est le projet conçu pour aider les municipalités en Inde à lutter contre l'exclusion dont sont victimes les Indiens migrant sur leur propre territoire par l'élaboration de notes d'orientation, de modules de formation et d'une trousse à outils adaptée. À cet égard, le modèle des « Villes créatives » démontre le pouvoir de la créativité de favoriser la participation sociale et sa contribution au développement durable.

Dans le domaine particulier de l'éducation physique et du sport, l'UNESCO s'appuiera sur les résultats de la prochaine 5^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V – que l'Allemagne doit accueillir en mai 2013 à Berlin) pour offrir des **conseils pratiques sur la formulation de stratégies et de politiques** en faveur de l'égalité d'accès et de la participation de tous – en particulier des femmes et des jeunes filles et des personnes handicapées – au sport et à l'éducation physique.

Le MOST s'efforce d'établir des passerelles efficaces entre les savoirs des sciences sociales, les politiques publiques et la mise en œuvre qui s'ensuit en démultipliant les bénéfices de la dimension universelle du savoir indissociablement liée aux valeurs éthiques des Nations Unies

B. CONTRIBUTION À L'OPÉRATIONNALISATION DE POLITIQUES SOCIALEMENT INCLUSIVES

Une part importante du travail en faveur de l'inclusion sociale porte sur le **développement des capacités** des jeunes en tant que moteurs de transformations sociales **novatrices** propices à la paix et au développement durable. À cette fin, l'UNESCO renforcera les capacités des jeunes gens des deux sexes pour leur permettre de s'engager activement dans les processus démocratiques.

De telles initiatives sont déjà menées, dans le cadre de la Plate-forme intersectorielle relative à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, en Afrique (Burundi, Ghana et Sierra Leone), dans les États arabes (Égypte, Liban, Tunisie et Yémen) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (Costa Rica, El Salvador et Nicaragua). En Tunisie, l'UNESCO s'emploie à donner aux jeunes femmes vulnérables les moyens de prendre une part active aux processus de sensibilisation et de prise de décisions (il est prévu d'étendre ces activités à l'Égypte, au Maroc et à la Mauritanie). Une initiative étroitement liée en Amérique latine et dans les Caraïbes est centrée sur les jeunes affectés par la violence et s'appuie sur des solutions novatrices conçues par les communautés locales⁸, tandis qu'en Asie et dans le Pacifique, le programme de formation « Jeunes ambassadeurs de la paix » permet aux jeunes femmes et aux jeunes hommes d'acquérir des compétences en matière de leadership pour la paix.

Quel rôle pour l'UNESCO en 2014-2021 ?



Jusqu'à présent, les gouvernements, ONG ou fondations ont prêté peu d'attention à concevoir de façon plus systématique des solutions novatrices répondant aux besoins communs. Pourtant, les résultats de l'**innovation sociale** – idées nouvelles répondant aux besoins non encore satisfaits – sont visibles tout autour de nous⁹. Dans ses domaines de compétence, l'UNESCO se propose d'encourager les États membres à établir les liens nécessaires entre les politiques publiques et l'investissement dans le développement à plus large échelle de l'innovation sociale

La lutte contre le chômage des jeunes et les mesures visant à faciliter leur entrée dans le monde du travail sont des conditions essentielles de l'inclusion sociale. D'où les efforts faits par l'UNESCO pour que les jeunes, en particulier ceux qui sont issus de groupes marginalisés, aient accès aux services de développement des compétences et de formation. Ces efforts s'appuieront sur la dynamique créée par le Consensus de Shanghai qui a été forgé lors du Troisième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel organisé par l'UNESCO.

Le Réseau UNEVOC, qui regroupe quelque 170 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), et le Réseau du système des écoles associées (réSEAU), auquel participent plus de 9 000 établissements éducatifs dans 180 pays, pourraient être une source d'idées novatrices pour la promotion de l'inclusion sociale. Le programme de l'UNESCO, qui vise à développer – au moyen de la « trousse à outils » de l'UNESCO pour les radios de jeunes – les capacités des diffuseurs en regard à l'importance des stations et programmes de radio de jeunes, sert le même objectif.

La culture et l'accès sans entrave à ses diverses ressources et expressions offrent d'importantes possibilités de combattre l'exclusion et de favoriser le dialogue. Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions

relatives au patrimoine, et notamment de la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial et de la Convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO s'attachera à **développer les capacités** en matière de gestion et de sauvegarde du patrimoine et à optimiser l'utilisation de ce dernier comme une ressource pour encourager la participation de toutes les couches de la société à la vie culturelle. Les sites et musées du patrimoine serviront de lieux de rencontre sociale, de mobilisation civique et de dialogue, ainsi que de vecteurs des efforts pour atténuer les effets des conflits. Le programme « Patrimoine mondial aux mains des jeunes » constitue à cet égard une initiative notable. De même, le pouvoir de transformation de la créativité sera mis à profit pour favoriser un développement local inclusif. Sur la base de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, des efforts tout particuliers viseront à soutenir les économies créatives locales par la fourniture de conseils aux institutions et aux décideurs et des initiatives de renforcement des capacités. Enfin, le travail en faveur de la sécurité des journalistes et autres professionnels de la communication est tout aussi essentiel pour créer des environnements où les groupes exclus auront le sentiment de pouvoir s'exprimer sans danger pour faire connaître leurs besoins propres.

La concentration thématique de l'UNESCO sur l'inclusion sociale, les transformations sociales et l'innovation sociale pour les années 2014-2021 s'applique à tous les aspects de la mission de l'Organisation et fait également ressortir le lien intrinsèque entre les deux objectifs primordiaux proposés pour le prochain cycle du C/4. De fait, il ne sera possible d'instaurer une paix durable, d'une part, et de réaliser le développement durable et éliminer la pauvreté, d'autre part, que lorsque seront levés les obstacles qui empêchent les groupes vulnérables d'exercer leurs droits. Il existe une forte corrélation entre la promotion de l'inclusion sociale aux fins de l'édification de sociétés plus sûres, plus stables et plus justes pour tous et la mise en place des conditions permettant une gestion adéquate des transformations sociales qui conduise au développement durable et à la paix.

Il faut rechercher de nouvelles solutions pour provoquer des transformations sociales propres à promouvoir les valeurs universelles de paix, de dignité humaine et de non-violence et à remédier aux déséquilibres et à l'absence d'obligation de rendre des comptes procédant des relations de pouvoir inégales et de l'ignorance qui prévalent au sein des sociétés.

Notes

- 1 Rapport du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague, disponible à l'adresse suivante : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N95/116/52/PDF/N9511652.pdf?OpenElement>
- 2 Équipe spéciale des Nations Unies sur l'agenda du développement post-2015 (2011), *Realizing the Future We Want for All Report to the Secretary-General*.
- 3 Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la viabilité mondiale (2012) *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience*.
- 4 Par exemple, UNDAES (2009), *Report for the Expert Group Meeting on Practical Strategies to Promote Social Integration: Lessons Learned from Existing Policies and Practices*, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/egms/docs/2009/Ghana/ghanareport.pdf>
- 5 Le 2^e Forum MOST des Caraïbes (Trinité-et-Tobago, 21-23 mai 2012) a adopté la Déclaration de Port d'Espagne 2012, qui comporte six recommandations concrètes en termes de politiques. Le prochain forum prévu est le 9^e Forum pour l'Amérique latine, qui doit se tenir au Honduras en février 2013.
- 6 En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNESCO agit en partenariat avec la FLACSO, le CLACSO et l'Université des Indes occidentales à l'élaboration de deux études comparatives – et comparables – sur l'inclusivité des politiques publiques touchant les jeunes femmes et les jeunes hommes en Amérique latine (Argentine, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Paraguay, Uruguay) et dans les Caraïbes (pays de la CARICOM) respectivement.
- 7 Dans la région des pays arabes (Égypte, Jordanie et Liban), en Amérique centrale (El Salvador, Guatemala et Honduras), et dans le Sahel (Burkina Faso, Nigéria et Sénégal).
- 8 Par exemple, l'expérience des favelas à Rio de Janeiro mise en lumière par une étude récente de la London School of Economics (LSE) intitulée « *Underground Sociabilities: identity, culture and resistance in marginalized communities* »
- 9 Parmi des exemples d'innovation sociale : Wikipédia et l'*Open University* (Université ouverte), le microcrédit et les coopératives de consommateurs, la vente caritative et le commerce équitable, les constructions à «zéro émissions» de gaz carbonique (*zero carbon housing schemes*) les parcs éoliens communautaires, la justice réparatrice et les tribunaux communautaires (voir aussi « *Social Innovation – What it is, why it matters and how it can be accelerated* » <http://www.sbs.ox.ac.uk/centres/skol/research/Pages/socialinnovationpaper.aspx>.)